

**Conditions générales de vente prestations Photo Atelier F11 :**

1. **Les Tarifs** du présent devis sont applicables jusqu'à 2 mois après sa signature. Cette signature implique l'acceptation sans réserves de l'ensemble des conditions générales de vente. Ce devis doit être réactualisé annuellement en cas de prestations s'étalant sur plus d'une année, pour tenir compte d'éventuelles revalorisations tarifaires.
2. **Toute annulation de prestation** de la part du bénéficiaire du devis à moins de 5 jours ouvrés du démarrage fera l'objet d'une facturation de 40% du total (hors cas de force majeure, sur présentation de justificatifs)
3. **Clause d'Exécution** : L'ATELIER F11 représenté par M Laurent LENFANT s'engage à réaliser la prestation dans les délais prévus dans le présent devis. La restitution des images retouchées sera également réalisée dans les délais indiqués par lien de téléchargement. La date d'envoi du lien fait foi au niveau des délais. En cas de force majeure empêchant la tenue des délais, l'ATELIER F11 s'engage à en informer le client dans les meilleurs délais et s'engage à trouver d'un commun accord une solution qui serait la plus satisfaisante.
4. **Clause Logistique** : Le client s'engage à anticiper et prévoir la logistique nécessaire à la bonne exécution des prestations photographiques à savoir la préparation anticipée et la mise à disposition des produits ou lieux à photographier sans que cela génère des temps d'attente de livraison le jour de la prise de vue. Le client s'engage également à fournir des produits présentés conformément aux souhaits ou à l'usage dans l'entreprise. En effet, le photographe doit pour être efficace et respecter les cadences annoncées, disposer des produits immédiatement accessibles le jour de la prise de vue et présentés par famille ou gamme afin de faciliter le catalogage. Le client s'engage également à formaliser par écrit l'ensemble de ses attentes concernant le rendu et la qualité de la prise de vue. Ces attentes serviront de fil conducteur au photographe pour exécuter au mieux la mission qui lui aura été confiée. Toute « perte de temps » liée à une non anticipation de la préparation et de la mise à disposition des produits conformément présentées ne pourra être imputée au photographe et si cela engendre un retard dans l'exécution de la prise de vue, ce retard pourra donner lieu à des journées supplémentaires de prise de vue à la charge du client. De plus le client s'engage à mettre à disposition ponctuelle du photographe, sur demande, une « personne ressource » habilitée à pouvoir répondre aux questions d'ordre techniques ou qualitatives, concernant le rendu du produit photographié. Cette personne devra avoir sa légitimité décisionnaire au sein de la structure et être identifiée comme telle.
5. **Conditions Financières** : La signature du présent devis entraîne le versement systématique **d'un acompte ( pour des shootings dont le montant financier dépasse 450 Euros ) de 30%** du total au titre de réservation, **50%** au démarrage de la prestation( au plus tard le premier jour ) et le solde ( **20%** ) sera à **verser au plus tard le dernier jour de la prestation** ( Moyens de paiement acceptés : Espèces, Virement Bancaires, Virement PayPal, Chèques refusés - Sauf pour les professionnels certifiés ) **Pour des shootings d'un montant inférieur à 350 Euros, le règlement de la prestation se fera intégralement par avance, à la signature du devis,** par virement bancaire ou règlement sécurisé CB en ligne. Les images seront livrées ensuite via un lien WeTransfer. Les organismes publics ne sont pas soumis au versement de l'acompte. Une facture sera systématiquement émise pour des professionnels et sera remise sur demande pour des particuliers : la signature du devis faisant foi et valant engagement sans conditions de la part du client vis à vis de l'Atelier F11
6. **Annulation** de la part de l'Atelier F11 En cas de force majeure ou d'événements ayant un caractère imprévisible, l'Atelier F11 se réserve le droit d'annuler et de reporter une action. Dans le cas d'une annulation, tout acompte ou versement sera intégralement remboursé et un report de la prestation sera proposé gracieusement – Aucun autre dédommagement ne pourra être sollicité par le client sauf si ce dernier est mentionné et inclus dans l'offre tarifaire du devis de base.
7. **Modalités de règlement.** : le solde sera à payer au plus tôt le jour de la réalisation de la prestation et au plus tard à la date de remise des photos basse définition ( photos pour choix ) au client, et au plus tard à la fin du mois de pendant lequel la session a eu lieu. Aucune Photo HD ne sera livrée tant que le solde ne sera pas réglé en intégralité. Tout retard de paiement entraînera des pénalités au taux d'intérêt légal en vigueur. Pour un particulier les conditions énoncées au point N°3 s'appliquent systématiquement, la totalité des coûts devant être réglée à l'organisme au plus tard le jour du shooting, sous peine de nullité du présent devis et de non exécution de la prestation pour la personne concernée par le retard.
8. **Délai de restitution des images** : Pour les shootings produits, le délai est indiqué sur le devis en fonction de la technicité et du nombre de produits à réaliser. Pour les shootings immobiliers ou séances portraits le délai usuel de transfert des images est de 5 jours ouvrés après la fin du shooting - sauf mention écrite stipulée dans le devis – Sauf clause spécifique présente dans le devis, le délai de restitution est un délai moyen qui n'engage en aucune façon la responsabilité de l'ATELIER F11 en cas de force majeure ou de retard dans la livraison des images.
9. **Toute prestation commandée et réalisée est intégralement due par le client.** En cas de compléments non prévus par le présent devis, ou dans le cas de modifications demandées après signature du devis ou en cas de nouvelles prestations de prise de vue d'un produit réalisé suite à des modifications demandées par le client, ces derniers donneront lieu à une facturation supplémentaire. Le client a le devoir d'exprimer explicitement, de manière formalisée à l'Atelier F11 ses besoins et envies précises et détaillés en terme d'attentes concernant le rendu des images, l'aspect final du produit attendu, les différentes contraintes techniques de prise de vue .
10. **Le photographe est tenu à une obligation de résultats conformément aux détails et caractéristiques** prise de vue exposés dans le cahier des charges joint ( ou à défaut précisés dans le devis ) et éventuellement conformément aux attentes écrites contradictoires de la part du demandeur, attentes qui devront être formulées le cas échéant, avant la signature du présent devis. Le photographe s'engage à soumettre au demandeur une photo test pour chaque gamme ou série de produit afin que ce dernier valide l'exactitude de l'image par rapport à ses attentes avant de faire une série similaire. Il est à remarquer que de légères différences ( texture, volume, matière, rendu visuel ) sont possibles et normales au sein d'une série de plusieurs produits de la même gamme. Sans exigences particulières écrites mentionnant les attentes en termes de précision et de qualité de la part du demandeur, le photographe traitera les images conformément à l'accord établi par le présent devis.
11. **En cas de litiges** au sujet d'une prestation réalisée par l'Atelier F11, qui n'aurait pu trouver de règlement à l'amiable, seul le tribunal de commerce d'Avignon est compétent.